

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024
N° 25/2024

| | | |
|------------------------------------|---|------------|
| Date de Convocation Publique | : | 12/11/2024 |
| Date d’Affichage | : | 12/11/2024 |
| Nombre de Conseillers en exercices | : | 10 |
| Nombre de Conseillers présents | : | 09 |
| Nombre de Conseillers Votants | : | 09 |

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix-neuf novembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent : M. LAGIER Jean-Michel

M. Sébastien GIROUX a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir procéder à l’amortissement au prorata-temporis approuvé par la délibération n°24/2024, Madame le Maire demande au conseil municipal de valider la décision modificative suivante :

| | | |
|----------------------------|---|---------|
| Chapitre 011 Compte 615231 | : | - 140 € |
| Chapitre 042 Compte 6811 | : | + 140 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la décision modificative ci-dessus
- Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier

Le Maire, Isabelle SEON

